



Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize octobre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le dix octobre deux mille vingt-quatre

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Philippe MAINGUY, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE CREN-CIBRARIO, Goulven LE CRAS, Marion LE JORT

Précision : Goulven LE CRAS est arrivé pour le vote de la délibération n°40/2024

Absents / excusés : Arlette COSPEREC, Stéphane LE COURTOIS

Pouvoir : Sabine MARANGONI (pouvoir Marion LE JORT), Pierre FERREC (pouvoir Philippe MAINGUY), Séverine JAOUEN (pouvoir Christophe LE MERLEC)

Nombre de membres au conseil : 19

Présents : 14

Votants : 17

Le quorum de 14 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Marion LE JORT

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du PV du Conseil municipal du 11 septembre 2024
- 2- Augmentation DHS
- 3- Coupes forestières 2025
- 4- Admission en non-valeur n°2
- 5- Rapport activités Eau du Morbihan 2023
- 6- Rapport activités Morbihan Energies 2023
- 7- Avis relatif au projet de parc éolien de Ster Lair Energies
- 8- Questions diverses

Délibération n° 53/2024 Augmentation DHS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 24 septembre 2024,
Madame la expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe occupé par l'ATSEM de la filière monolingue à temps non complet (19,5/35) afin de régulariser des heures effectuées par l'agent et qui étaient décomptées sous forme d'heures complémentaires.

Le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un emploi permanent à temps non complet (19,5/35) d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (22,25/35) d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe,

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice (uniquement en cas d'augmentation du temps de travail).

Délibération n° 54/2024 Coupes forestières 2025

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. RASSE de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision du propriétaire (Accord, année de report ou suppression)	Destinations Possibles (Bois façonnés, délivrance, ventes aux particuliers, vente sur pied)
7A (UD11)	AME	45	1Ha56	Réglée		Vente sur pied
8A (UD 3)	AME	130	2Ha42	Réglée		Vente sur pied
Diverses	P.A	30	2Ha	Non Réglée		Ventes aux particuliers

Le Conseil municipal donne pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Délibération n° 55/2024 Admission en non-valeur n°2

Madame la Maire propose d'admettre en non-valeur les sommes suivantes détaillées dans les annexes 1 et 2 :

- Budget Commune : 380,78 €
- Budget assainissement 493,70 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre ces sommes en non-valeur.

Délibération n° 56/2024 Rapport activités Eau du Morbihan 2023

Madame la Maire présente au Conseil le rapport d'activités du syndicat d'eau départemental Eau du Morbihan pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités du syndicat d'eau départemental Eau du Morbihan pour l'année 2023.

Délibération n° 57/2024 Rapport activités Morbihan Energies 2023

Madame la Maire présente au Conseil le rapport d'activités du syndicat d'énergie départemental Morbihan Energies pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités du syndicat d'énergie départemental Morbihan Energies pour l'année 2023.

Délibération n° 58/2024 Avis relatif au projet de parc éolien de Ster Lair Energies

Vu l'arrêté d'enquête publique du Préfet en date du 20 juin 2024,
Vu les pièces constituant le dossier soumis à enquête publique,
Vu la délibération n°41/2022 en date du 6 juillet 2022 relative à la participation de la commune au capital d'une société de portage de projets d'énergie renouvelable,
Considérant les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de Roi Morvan Communauté,
Considérant le manque de concertation avec les acteurs du territoire de la part du porteur de projet,
Considérant les enjeux écologiques prépondérants, pour lesquels l'assurance de la mise en application des mesures de protection sur le long terme nécessite l'implication des acteurs publics locaux dans la gouvernance du projet

Par arrêté en date du 20 juin 2024, le Préfet du Morbihan a soumis à enquête publique, du 3 septembre au 3 octobre 2024 inclus, le projet d'exploitation d'un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Gourin. Le projet est porté par Ster Lair Energies, affiliée à l'entreprise carhaisienne Quénéa. Les trois aérogénérateurs sont prévus sur les parcelles n°YM1, n°YN19 et n°YE35.

La stratégie du PCAET de Roi Morvan Communauté se base sur un mix électrique principalement d'origine éolienne et photovoltaïque, respectivement pour 127 et 133 GWh à l'horizon 2050. Le productible affiché par Ster Lair Energies, plus de 33 GWh, participerait notablement à l'atteinte de cet objectif et le développement d'un projet sur cette zone est intégrée à la stratégie du PCAET.

La Commune de LANGONNET soutient cette stratégie permettant la transition énergétique et a approuvé en 2023 un projet éolien porté par RWE de trois aérogénérateurs sur la Commune et intégré à la SAS Roi Morvan Energies composée de Roi Morvan Communauté, la SEM 56 Energies et 15 communes volontaires dont celle de Langonnet.

Cet outil opérationnel a vocation à mettre en œuvre la politique énergétique de Roi Morvan Communauté en intégrant les projets initiés par des développeurs privés, et jugés opportuns par les élus, afin de peser dans les choix stratégiques de développement et d'améliorer les retombées économiques pour le territoire.

Après des déclarations d'intention lors de rendez-vous avec Quénéa en 2022 et 2023, des exigences en la matière leur ont été adressées en février 2024, afin que la SAS territoriale intègre le capital de Ster Lair Energies. De telles demandes ont été adressées à plusieurs autres développeurs agissant sur le territoire. Ils y ont tous donné suite. Seule la proposition adressée à Quénéa est restée lettre morte malgré plusieurs relances.

Dans ce contexte, les conditions ne sont actuellement pas réunies pour la mise en œuvre de ce projet. En effet, dans son avis, la MRAe énumère de nombreux points de vigilance et manquements, et souligne tout particulièrement l'importance des enjeux écologiques liés à l'avifaune et aux chiroptères. Si le mémoire de Ster Lair Energies répond à plusieurs réserves

exprimées, il ne fournit pas ou peu d'éléments sur le suivi des impacts écologiques du projet et les actions de remédiation en cas d'impacts néfastes ou encore sur la prise en compte des riverains ou de la faune domestique. Ces lacunes, et l'importance des enjeux écologiques, montrent la nécessité de mieux encadrer le projet pour en limiter les impacts sur le long terme et, in fine, permettre un bénéfice pérenne pour le territoire.

Des conditions favorables ne peuvent être réunies que par la participation à la société de projet d'entités publiques locales

A partir de ces éléments, et au vu du dossier soumis à consultation pendant l'enquête publique, l'assemblée est invitée à formuler un avis sur le projet.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- EMET un avis défavorable au projet éolien de Gourin

Questions diverses

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme la Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre, à savoir :

Marché travaux de voirie 2024 avenant n°1

Lot	Nom entreprise	Montant de l'avenant (augmentation en %)
	EUROVIA	2 806.72 € HT (+4.98%)

Marché Construction d'un restaurant scolaire en extension de la salle des fêtes avenant n°1

Lot	Nom entreprise	Montant de l'avenant (augmentation en %)
Lot 11 Plomberie sanitaires – chauffage - ventilation	SAS LE TOUT Loïc	4 515.15 € HT (+2.18%)

La séance est levée.

Signature secrétaire de séance :
Marion LE JORT



Signature La Maire :
Françoise GUILLERM



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 16 OCTOBRE 2024
ANNEXE VOTE

	Délibération n°53/2024	Délibération n°54/2024	Délibération N°55/2024	Délibération n°56/2024	Délibération n°57/2024	Délibération n°58/2024
Françoise GUILLERM	P	P	P	P	P	P
Yvon LE BOURHIS	P	P	P	P	P	P
Karine LE COURANT	P	P	P	P	P	P
Philippe MAINGUY	P	P	P	P	P	P
Marie-Françoise HUGOT- LE GUELLEC	P	P	P	P	P	P
Gaël BOEDEC	P	P	P	P	P	P
Maurice COZIC	P	P	P	P	P	P
Arlette COSPEREC	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs
Glenna COUTELLER	P	P	P	P	P	P
Christophe LE MERLEC	P	P	P	P	P	P
Joëlle POULICHET	P	P	P	P	P	P
Daniel LE JOLY	P	P	P	P	P	P
Martine LE CREN-CIBRARIO	P	P	P	P	P	P
Goulven LE CRAS	Abs	Abs	P	P	P	P
Séverine JAOUEN	P	P	P	P	P	P
Stéphane LE COURTOIS	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs
Sabine MARANGONI	P	P	P	P	P	P
Pierre FERREC	P	P	P	P	P	P
Marion LE JORT	P	P	P	P	P	P

Pour P
Contre C
Abstention A
Absent.e Abs

Représentations

Sabine MARANGONI
Pierre FERREC
Séverine JAOUEN

pouvoir Marion LE JORT
pouvoir Philippe MAINGUY
pouvoir Christophe LE MERLEC

FACTURES EAU MAIRIE DE LANGONNET - LISTE HELIOS N°6982730615-2024							
EXERCICE	N° DE PIECE	NOM DU REDEVABLE	N° FACTURE	ABT + CONSO HT + TVA	REDEVANCE POLLUTION H.T	REDEVANCE MODERNISAT° HT	TOTAUX
2018	T-714729750015	CHEVALIER Bruno/DEBARRE Heidi	2018-5-1499	35,22 €	- €	- €	35,22 €
	T-714728600015	PENVERN Marguerite	2018-3-1037	0,00 €	4,50 €	- €	4,50 €
S.Total 2018					4,50 €		
2019	T-714726310015	BOUYER David	2019-4-1440	41,26 €	0,30 €	- €	41,56 €
	T-714725760015	CHEVALIER Bruno/DEBARRE Heidi	2019-2-211	107,19 €	11,70 €	- €	118,89 €
	T-714726580015	CHEVALIER Bruno/DEBARRE Heidi	2019-4-1505	107,64 €	11,70 €	- €	119,34 €
	T-714725860015	LE DUIGOU Carole	2019-3-1318	48,67 €	8,40 €	4,20 €	61,27 €
S.TOTAL 2019					32,10 €	4,20 €	
TOTAL LISTE HELIOS N° 4798050515/2021				339,98 €	36,60 €	4,20 €	380,78 €

SERVICE ASSAINISSEMENT DE LANGONNET - LISTE HELIOS N° 7179990415/2023							
EXERCICE	N° DE PIECE	NOM DU REDEVABLE	N° FACTURE	ABT + CONSO HT	REDEVANCE MODERNISAT° H.T	TVA	TOTAUX
2019	R-211007659	LE DEQUE Yannick	2019-4-1992	36,16 €	- €	3,62 €	39,78 €
	R-211004971	OLIVIER Michelle	2019-2-1000	38,43 €	- €	3,93 €	42,36 €
	R-211007908	OLIVIER Michelle	2019-4-2241	4,22 €	- €	0,42 €	4,64 €
S.Total 2019					- €		
2020	T-38	NOCARA Jean-Christophe	2020-3-1869	29,81 €	- €	2,98 €	32,79 €
	R-200294	NOCARA Jean-Christophe	2020-4-3431	41,75 €	0,75 €	4,26 €	46,76 €
	T-42	RIVALIN Patrick	2020-3-1871	33,77 €	3,60 €	3,73 €	41,10 €
S.TOTAL 2020					4,35 €		
2021	R-55	CONAN Sophie	2021-1-80	21,25 €	2,06 €	2,34 €	25,65 €
	R-1680	CONAN Sophie	2021-4-3271	137,95 €	8,55 €	14,66 €	161,16 €
	R-16101	DAMOUR Marie-Françoise	2021-4-3292	43,18 €	- €	4,32 €	47,50 €
	R-6148	GARANDEL Denis	2021-2-1550	46,33 €	0,90 €	4,73 €	51,96 €
S.TOTAL 2021					11,51 €		
TOTAL LISTE HELIOS N° 4798050515/2021				432,85 €	15,86 €	44,99 €	493,70 €